

Assurance
ANALYSE DE PRODUIT

Jouer la carte de la gestion partagée

Acteur historique de l'ingénierie financière, Financière Magellan développe des formules de placements, d'épargne et de défiscalisation à l'attention des CGPI.

CREEE en 1993, Financière Magellan est animée par deux personnes connues des CGPI et partenaires : Stéphane Gianoli, son président, et Carole Richter, son directeur général. La société propose *Compte Signatures 2* et *Magellan Signatures*, deux contrats d'assurance-vie déchargeant de la gestion et ayant déjà fait leurs preuves sur le long terme.

Un concept novateur

La Financière Magellan a lancé *Compte Signatures*, en 1998, son premier contrat d'assurance-vie, qui a mis en place le concept de la gestion partagée, c'est-à-dire trois profils de gestion confiés chacun à quatre sociétés de gestion institutionnelle, à hauteur de 25 %.

Si ces sociétés de gestion ont changé au fil du temps, l'idée, elle, n'a pas vieilli. Elle permet même de délivrer des performances satisfaisantes tout en évitant les risques de concentration sur un seul acteur. Aujourd'hui, Société générale AM, Crédit agricole AM, HSBC AME et BNP Paribas AM gèrent les profils. En 2009, si leur gestion a été excellente, les performances en 2010 ont été plus faibles, conformément au comportement de nombreux marchés financiers.

Dix ans après le succès de *Compte Signatures*, Financière Magellan, restée un laboratoire d'idées, poursuit son œuvre pionnière et crée *Magellan Signatures*. Ce second contrat fonctionne toujours selon le principe de la gestion partagée, mais le client a le choix, cette fois, entre la gestion partagée profilée des quatre institutionnels gérant *Compte Signatures*

ou de quatre sociétés de gestion déjà connues des CGPI : Carmignac, Tocqueville, Financière de l'Echiquier, DNCA Finance.

Des multisupports complets

Les deux contrats offrent un large choix de 300 OPCVM, dont une *short-list* d'une centaine de fonds et de Sicav. Accessibles dès 7 500 €, les deux assurances-vie permettent aussi une gestion libre, avec une gamme complète d'options d'arbitrages automatisés. Enfin, bien qu'incluant une garantie décès accidentel qui majore le capital de 30 %, les deux contrats proposent plusieurs options de prévoyance en faveur des bénéficiaires, comme la garantie cliquet, la garantie majorée jusqu'à quatre fois le montant des versements ou la garantie plancher indexée, avec un taux minimum annuel librement choisi de 0 à 5 %.

La souplesse des deux contrats est également garantie, notamment avec des possibilités de retraits partiels ou de rachat total sans condition, ainsi que des avances jusqu'à 60 % de l'épargne. Magellan Signatures présente également une version capitalisation et décline aussi une version PEP. « *Nous sommes partis sur le principe qu'un contrat d'assurance-vie doit être le plus complet possible. La valeur moyenne actuelle de nos contrats est de 60 000 €. Nos deux contrats sont collectifs, ce qui permet de les faire évoluer et d'effectuer des modifications positives sans avoir à demander l'accord de tous les souscripteurs* », souligne Stéphane Gianoli, le président de Financière Magellan.

Des services dédiés aux partenaires

« *Notre modèle de distribution n'est pas axé sur la clientèle directe* », résume le dirigeant, tout en précisant que Financière Magellan s'apprête « *à proposer aux CGPI un incompressible extrêmement bas, voire de 0 %, afin de leur permettre de conserver pour eux la totalité des frais*

sur versements ». « *Ainsi, ajoute de son côté Carole Richter, directeur général, si le CGPI pratique un contrat avec 1 % de frais, la totalité lui est rétrocédée. Au niveau des frais de gestion, l'incompressible est de 0,50 % et le complément est conservé par le CGPI.* »

Financière Magellan met à la disposition des CGPI une équipe de quatre personnes, qui les entoure et les aide, sous la direction de Michel Arner, directeur commercial. « *Les conseillers indépendants ont un besoin énorme d'accompagnement. Notre équipe est disponible. Au téléphone, il est fréquent qu'un entretien dure plus d'une demi-heure. Tous les trois mois, nous envoyons une lettre aux CGPI. Notre site Internet offre de nombreuses informations aux professionnels. Et bien entendu, nous continuons toujours notre partenariat avec les notaires pour répondre aux besoins de nos partenaires* », conclut Stéphane Gianoli. ■



Compte Signatures et Magellan Signatures

POINTS FORTS

- 1• Le choix des profils et le concept de gestion partagée.
- 2• La gamme OPCVM évolutive avec une sélection de fonds.

POINTS FAIBLES

- 1• Pas d'immobilier papier (SCPI) dans les contrats.
- 2• Un seul fonds en euros (AG2R La Mondiale).

NOTRE AVIS

Disposant de deux excellents contrats, Financière Magellan repense sans cesse ses principes de gestion pour améliorer l'accès de ses souscripteurs et partenaires aux meilleurs gestionnaires et OPCVM.

Contact : Michel Arner, directeur commercial
Tél. : 01 42 89 03 32
partenariat@financieremagellan.fr